

ANNEXE ADMINISTRATIVE - SAISON 2027

Dossier de renouvellement - Location d'hébergements pour événements au Mans

Cette annexe complète votre dossier de renouvellement 2027. Elle nous permet de tenir à jour les informations administratives de votre hébergement et de vous accompagner dans les démarches applicables à votre situation.

1. DOCUMENTS À RETOURNER À DESTINATION CIRCUIT

- ☐ **Attestation sur l'honneur** ci-jointe, complétée, datée et signée.
- ☐ Si vous en disposez déjà : copie du récépissé de déclaration en mairie ou du numéro d'enregistrement de votre hébergement.
- ☐ Pour une chambre d'hôtes : copie de la déclaration en mairie (Cerfa n°13566*03) ou de son récépissé.
- ☐ Pour un hébergement entier / meublé de tourisme : justificatif de déclaration ou d'enregistrement uniquement si votre commune vous en a déjà délivré un ou si une démarche locale vous est actuellement imposée.

Rappel : les photos actualisées et le RIB sont déjà demandés dans le dossier principal.

2. QUEL FORMULAIRE SELON VOTRE HÉBERGEMENT ?

Votre situation	Document	À faire
Hébergement entier / meublé de tourisme	Cerfa n°14004*04	À utiliser seulement lorsque la procédure actuellement applicable dans votre commune le prévoit. Si vous avez déjà un récépissé ou un numéro, transmettez-nous une copie.
Chambre(s) d'hôtes	Cerfa n°13566*03	La déclaration en mairie reste obligatoire pour les chambres d'hôtes. Merci de nous transmettre une copie de la déclaration ou du récépissé.

3. IMPORTANT POUR LES LOCATIONS 2027

Le téléservice national d'enregistrement des meublés de tourisme est annoncé pour le 4e trimestre 2026. Lorsqu'il sera ouvert, le propriétaire devra effectuer personnellement l'enregistrement de son meublé de tourisme et transmettre à Destination Circuit le numéro obtenu. Nous vous informerons de la démarche dès qu'elle sera accessible.

Les Cerfa officiels peuvent être joints au dossier à titre informatif. Ne retournez pas un formulaire vierge : seuls les formulaires réellement applicables à votre situation doivent être complétés et adressés à l'administration compétente.

Destination Circuit reste à votre disposition pour vous aider à identifier la démarche correspondant à votre commune.

ANNEXE ADMINISTRATIVE - SAISON 2027

Dossier de renouvellement - Location d'hébergements pour événements au Mans

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU PROPRIÉTAIRE / LOUEUR

Nom et prénom :	
Référence logement Destination Circuit :	LM.....
Adresse du logement :	
Commune / Code postal :	

Situation du logement : ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire / autre

Mode de location proposé : ☐ Hébergement entier ☐ Chambre(s) d'hôtes

Je soussigné(e), propriétaire / loueur du logement désigné ci-dessus, certifie sur l'honneur :

- ☐ que les informations communiquées à Destination Circuit concernant mon logement, sa capacité d'accueil, son statut et ses disponibilités sont exactes ;
- ☐ que je dispose du droit de proposer ce logement à la location et qu'aucune disposition dont j'ai connaissance ne s'y oppose ;
- ☐ que le statut de résidence principale ou secondaire coché ci-dessus correspond à la situation réelle du logement ;
- ☐ que je m'engage à respecter les obligations déclaratives et réglementaires applicables dans la commune où se situe le logement ;
- ☐ que, le cas échéant, je m'engage à effectuer personnellement, dès qu'elle sera applicable et accessible, toute démarche d'enregistrement requise pour mon meublé de tourisme et à transmettre à Destination Circuit le numéro ou justificatif obtenu ;
- ☐ que je m'engage à informer Destination Circuit sans délai de toute modification concernant la situation administrative du logement, sa capacité d'accueil ou sa disponibilité ;
- ☐ que j'ai été informé(e) que Destination Circuit peut être tenue de communiquer aux administrations ou collectivités compétentes les informations réglementaires relatives au logement et à son activité de location.

Déclaration / enregistrement déjà effectué(e) : ☐ Oui ☐ Non ☐ Non applicable à ce jour

Si oui - numéro ou référence :

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :